

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2017 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre de conseillers présents	26
Nombre de votants	29
Date de la convocation	28 novembre 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le six du mois de décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle de la Vaquelotte, à Vicq sur Mer, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),
Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Fabrice CORNICARD, Nicolas DA GRAÇA, Eric DELAUNEY, Francis DISS, Laurent FOUQUET, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Alfred GIMENEZ, Cécile JEANNE, Pierre JOUNOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAI, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Maurice POUTAS, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER), Jean-Noël LARONCHE (pouvoir à Michel NICOLAÏ), Jean-Louis MATELOT (pouvoir à Brigitte ALIX)

ABSENTS EXCUSES : Annie LÉCONTE, Dominique LEGOUPIL, Jean-Pierre ROMANET

ABSENTS : Johanna BRUNET, Bertrand LÉCONTE, Carine LEE, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER

Madame Valérie MONTRIEUL-XAMENA est nommée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le maire informe le conseil municipal des ajouts suivants :

- Renouvellement du certificat d'explosifs de l'entreprise TPC pour la carrière de Cosqueville
- Modification budgétaire pour les travaux en régie

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 novembre 2017

Fabrice CORNICARD souhaite apporter une modification au compte-rendu du conseil municipal du 8 novembre concernant la fermeture tous les soirs de la grille du cimetière de Vrasville. La grille est bien fermée mais pas à clef.

La modification sur le compte-rendu porte sur la phrase suivante :

Page 105 : « Fabrice CORNICARD répond par la négative », il faut donc lire :

Fabrice CORNICARD répond par l'affirmative.

Le reste du compte-rendu du conseil du 8 novembre 2017 est validé à l'unanimité.

2/ Affaires et questions diverses

Le maire invite le conseil municipal à commencer la réunion par les affaires et questions diverses qui sont, habituellement traitées rapidement en fin de conseil.

- Michel PONTUS signale que l'abribus de Néville n'a toujours pas été remplacé. Richard LETERRIER l'informe l'entreprise mandatée est intervenue plus tôt que prévu pour l'enlèvement de cet abribus sans s'assurer au préalable que le nouvel abri était disponible. L'affaire suit son cours.
- Nicolas DA GRAÇA constate que les illuminations de Gouberville ne sont pas encore allumées. Michel NICOLAÏ l'informe que les branchements seront faits ce week-end avec Antoine AMBROIS.
- Laurent FOUQUET demande s'il y a du nouveau concernant le raccordement à l'assainissement collectif pour Gouberville. Michel NICOLAÏ l'informe que la Communauté d'Agglomération « Le Cotentin » réétudiait le dossier et que rien ne bougerait avant mars 2018. Laurent FOUQUET annonce alors au conseil municipal qu'il sera absent excusé aux prochains conseils jusqu'à ce que le dossier de l'assainissement collectif de Gouberville ait évolué.

3/ Renouveaulement du certificat d'explosifs de l'entreprise TPC pour la carrière

Comme tous les ans, Richard LETERRIER informe que la société TPC demande au conseil municipal le renouvellement de son certificat d'acquisition d'explosifs pour la carrière de Cosqueville.

Suite à un changement de dirigeant, une visite de la carrière a été organisée en mai dernier. Les désagréments causés par l'exploitation de la carrière ont été rapportés aux dirigeants qui devaient prendre contact avec les riverains. Aucun contact n'a été pris dans ce sens.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 abstention, décident de donner leur accord pour le renouvellement du certificat d'acquisition d'explosifs de la société TPC.

4/ Grange de Cosqueville

Suite à la procédure de bien sans maître, la grange située à Cosqueville a été mise à la vente. Mme Desboves, qui est déjà propriétaire d'un morceau de la parcelle, s'est portée acquéreur pour la somme de 3 500€. Richard LETERRIER est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette vente avec sa délégation.

5/ Vente de l'ancienne école de Gouberville

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une expertise du bâtiment de l'ancienne école de Gouberville sur les parcelles cadastrées AB 85 et 85 a été réalisée par Maître Anne BLESTEL, notaire à Saint-Pierre-Eglise. Ce rapport a permis de dresser la valeur vénale du bien qui se situe entre 138 000€ et 143 000€. Il convient de délibérer pour fixer le prix de vente de ce bâtiment.

Richard LETERRIER propose de fixer le prix à 140 000€.

Eric DELAUNEY souhaiterait que le prix soit fixé à 145 000€ afin de pouvoir négocier et en tirer le meilleur prix. Fabrice CORNICARD le rejoint et propose 143 000€, qui est l'estimation maximum donnée par le notaire.

Richard LETERRIER s'engage à réunir le conseil municipal pour toute négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix de vente à 143 000€,
- De prévoir une marge de négociation

6/ Succession de Mme BOURDET

Richard LETERRIER informe le conseil municipal que la commune fait l'objet d'un legs de terrains appartenant à Mme Marie BOURDET.

Ce legs porte sur trois terrains : un terrain à Néville sur lequel se situe la fontaine « Saint-Benoît » et deux terrains à Réthoville.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Aux termes d'un testament authentique reçu le 6 septembre 2013 par Maître Frédéric GODEY, notaire à Saint-Pierre-Eglise, et Maître Léonie PETITOT, notaire à La-Haye-du-Puits, Madame Marie BOURDET née CORBIN a légué à titre particulier :

- A la commune déléguée de Néville-sur-Mer : des parcelles de terre situées à Néville-sur-Mer, « Saint-Benoît » cadastrées section A numéros 369, 370 et 371, pour une contenance totale de 1ha 37a 10ca, à charge d'entretenir la fontaine ;
- A la commune déléguée de Réthoville : une parcelle de terre située à Néville-sur-Mer, « la Pièce » cadastrée section B numéros 281, 287 et 351, pour une contenance totale de 00ha 95a 19 ca, et une parcelle de terre située à Réthoville, « les Dominos » cadastrée section ZA numéro 65, d'une contenance de 00ha 91a 31ca.

Après discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter purement et simplement les legs particuliers et d'en accomplir les droits et obligations.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Richard LETERRIER, maire de la commune nouvelle de VICQ-SUR-MER, à l'effet de signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce legs, souscrire toutes

déclarations, subdéléguer le cas échéant et en général faire tout ce qui sera nécessaire en l'étude de Maître Frédéric GODEY, notaire à Saint-Pierre-Eglise, en charge du règlement de la succession.

7/ Créances irrécouvrables

Le 8 novembre 2017, Monsieur François-Xavier LOUVEAU, trésorier de Saint-Pierre-Eglise, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances non admises en non-valeur » à l'appui de la décision du conseil municipal.

L'état de ces valeurs au 8 novembre 2017 se constitue ainsi :

Exercice	Référence	Montant	Motif de la présentation
2016	T291	13.29€	RAR inférieur seuil de poursuite
2015	T700300000106	9.00€	RAR inférieur seuil de poursuite
2015	T700300000133	18.00€	RAR inférieur seuil de poursuite
		Total	40.29€

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal 2017.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessus.

8/ Amendes de police : extension éclairage public de Néville

Pour l'année 2018, il nous est possible de constituer une demande d'amende de police auprès du conseil départemental.

Un seul projet peut être retenu par commune.

L'extension de l'éclairage public représente des travaux éligibles. En avril 2017, le SDEM nous a adressé un devis pour l'extension de l'éclairage public « le Bourg » de Néville sur Mer, soit l'ajout de 10 luminaires sur supports béton existants, pour une participation financière d'un montant de 9 180€.

Le dossier de demande doit être adressé avant le 31 décembre 2017 et doit contenir une délibération du conseil municipal décidant de la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acter la réalisation des travaux pour 2018.

9/ Modification budgétaire : Travaux accessibilité mairie, extension cimetière

Un devis a été rajouté pour les travaux d'extension du cimetière au nom de l'entreprise GALLIEN pour un montant de 10 668.12€.

A la réalisation des travaux et afin de respecter le montant de ce devis, il a été convenu avec l'entreprise GALLIEN de modifier le contenu de la prestation initiale comme par exemple du sable compensé au lieu du stabilisé, d'apposer des bordures, (Richard, je te laisse développer si besoin).

Le montant s'élève à environ 12 000 € TTC.

De plus, l'entreprise EUSTACHE Frères a présenté un devis supplémentaire pour un montant TTC de 1 917.65€ représentant une partie maçonnerie pour un montant HT de 689.22€ et une partie pour le bardage simple peau pour un montant de 908.82€ HT.

Afin de ressortir une petite marge financière pour aléas, la modification budgétaire d'un montant de 15 000 € vous est proposé :

- Dépense de fonctionnement, compte 615228 – Entretien autres bâtiments : - 15 000 €
- Dépense de fonctionnement, 023 – virement à la section d'investissement : + 15 000 €
- Dépense d'investissement, compte 2313 – travaux en cours : + 15 000 €
- Recette d'investissement, 021 – virement de la section de fonctionnement : + 15 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la modification budgétaire présentée ci-dessus.

10/ Modification budgétaire : Travaux en régie

Il a été prévu au budget primitif 2017 un montant pour travaux en régie de 10 000€. Cette année, les travaux réalisés par les agents communaux sont les suivants :

- Travaux église de Cosqueville pour un montant de 3634.09 €
- Travaux église de Vrasville pour un montant de 1006.05 €
- Aménagement aire de pique-nique pour un montant de 1988.10€
- Implantation du grillage terrain atelier pour un montant de 899.95€
- Toilettes publiques pour un montant de 1839.96€
- Extension du hangar pour un montant de 1774.76€
- Accessibilité mairie pour un montant de 1004.61€
- Salle archivage, étage mairie pour un montant de 7626.80€
- Logement Vrasville pour un montant de 2151.89€
- Aménagement extérieur salle Jules Ferry et dalle pour un montant de 1555.90€
- Salle La Vaquelotte pour un montant de 290.56€
- Salle Jules Ferry pour un montant de 641.68€,

Soit un total de 24 414.35€

Afin d'effectuer les opérations d'ordre budgétaire pour les travaux ci-dessous, je vous propose la modification budgétaire suivante :

Recette de fonctionnement : Compte 722/042- travaux en régie : + 15 000€

Dépense de fonctionnement : 023 virement section d'investissement : + 15 000€

Recette d'investissement : 021 virement de la section de fonctionnement : + 15 000 €

Dépenses d'investissement : Compte 21318/040 - autres bâtiments publics : + 1 000 €

Dépenses d'investissement : Compte 2128/040 - autres agencements et aménagements de terrain :
+ 4 500 €

Dépenses d'investissement : Compte 2132/040 – immeuble de rapport : + 2 500 €

Dépenses d'investissement : Compte 2138/040 – autres constructions : + 2 000 €

Dépenses d'investissement : Compte 2313/040 – travaux en cours : + 5 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la modification budgétaire présentée ci-dessus.

11/ Affaires diverses

- Un planning des conseils municipaux 2018 va être mis en place et communiqué aux conseillers municipaux. Par principe, ils seront fixés le 1^{er} mercredi de chaque mois à l'exception du mois de janvier.
- La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à 18h, salle de la Vaquelotte
- Le spectacle de Noël des enfants est fixé au vendredi 15 décembre 2017. Une quarantaine d'enfants sont inscrits
- Le Marché de Noël aura lieu le dimanche 17 décembre : 17 artisans sont inscrits et une dizaine de familles pour la bourse aux jouets.
- Suite à un changement de fournisseur, l'installation du distributeur automatique de pains initialement prévue le 1^{er} décembre est reportée courant janvier 2018.
- Richard LETERRIER annonce également au conseil municipal que l'intégralité des parcelles du hameau Deschamps ont été vendus et que les derniers permis de construire ont été déposés.

12/ Travaux

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à M. Claude AUGEARD concernant les travaux en cours ou à venir.

Les travaux d'accessibilité de la mairie sont terminés.

Les fondations de l'extension du hangar communal devraient être faites avant la fin de l'année.

La salle d'archives à l'étage de la mairie est bien avancée. Le plancher, les plaques et la porte sont posés.

La Commission Travaux sera réunie 2^{ème} quinzaine de janvier 2018.

Daniel SAUVEY informe que le débernage est en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Daniel Sauvey'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VICO-SUR-MER' at the top, a central coat of arms, and '50 (Manche)' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.

